Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour tiendra, à partir du mardi 16 mai 1950, à 10 h. 30, des audiences pour entendre les exposés oraux dans l'affaire consultative concernant le Statut international du Sud-Ouest africain qui seront présentés au nom du Secrétaire général des Nations Unies et des Gouvernements qui désireraient le faire: jusqu'ici le Gouvernement de l'Union sud-africaine et le Gouvernement de la République des Philippines ont fait savoir que telle était leur intention.

Les Gouvernements suivants ont présenté des exposés écrits dans la même affaire : Egypte, Union sud-africaine, Etats-Unis d'Amérique, Inde et Pologne.

A la suite d'une démarche du Comité de Direction de la Ligue internationale des Droits de l'homme, la Cour s'est déclarée disposée à recevoir de cette Ligue, avant le 10 avril 1950, l'exposé écrit des renseignements susceptibles de l'éclairer dans l'examen des questions juridiques que l'Assemblée générale des Nations Unies lui a posées.

La Haye, le 23 mars 1950.